
#MaVoix Incidence tangible : Approbation de la Politique par le Conseil du Trésor

En raison des commentaires faits sur #MaVoix et de ceux de familles qui vous ont précédé, la Gestion de l'éducation des enfants a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation d'offrir des services de tutorat aux enfants des familles des militaires de retour de l'étranger..

Des services de tutorat sont maintenant disponibles pour les enfants qui reviennent au Canada

Les enfants à charge des membres des Forces armées canadiennes qui sont récemment rentrés au Canada après une affectation à l'étranger sont maintenant admissibles à des services de tutorat.

Dès le 1er septembre 2015, les étudiants dont le rendement scolaire est insuffisant à la suite d'une affectation avec leur famille à l'extérieur du Canada pourraient être admissibles pour des services de tutorat pour les matières dont ils sont aux prises. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a récemment approuvé une aide de tutorat pour la première année suivant le retour de la famille au Canada.

La Gestion de l'éducation des enfants continue d'encourager les familles des militaires à communiquer avec la commission scolaire de leur nouvelle affectation au Canada, lors de la réception initiale du message d'affectation, afin d'atténuer l'impact de la réinstallation sur le succès des étudiants. Une liste des conseils scolaires au Canada peut être consultée au <http://handbook.cea-ace.ca>.

Pour en savoir plus, communiquez avec le personnel de **Gestion de l'éducation des Enfants**.

REF: FOREIGN SERVICE DIRECTIVE (FSD) 34
CANFORGEN 181/15 CMP 080/15 061711Z OCT 15